

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

MAIRIE DE VERSONNEX

Délibération n° 20260309_006

Nombre de membres en
exercice : 11
Date de la convocation :
30/04/2026
Votes exprimés : 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 07 mai 2026

Le 07 mai deux mille vingt-six, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de VERSONNEX s'est réuni à la Mairie de Versonnex, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre MADER, le maire.

Présents: P MADER – D. ROTH – JL. MOLINARD – M. DUCROS – J. DUBOUT – M. AKOUDAD – P. FOLLY – D. GRUFFAT – S. DETRAZ.

Procuration: D. LEROEYE à D. ROTH et J. PETRY à JL. MOLINARD

Excusés : 0

Secrétaire de séance : JL. MOLINARD

OBJET : l'adoption du règlement intérieur du conseil d'administration
Du CCAS de VERSONNEX (01210)

Objet : adoption du règlement intérieur du conseil d'administration

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article R. 123-19,

Vu la nécessité d'organiser le fonctionnement interne du CCAS à travers un règlement intérieur,

Après présentation du projet de règlement intérieur par le président,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide :

Article 1^{er}

Le conseil d'administration adopte le règlement intérieur annexé à la présente délibération.

Article 2

Ce règlement intérieur fixe notamment :

- les règles de convocation et de déroulement des séances du conseil d'administration ;
- les modalités de vote et de quorum ;
- les règles de diffusion des documents et de confidentialité des débats ;
- les modalités de révision du règlement intérieur.

Article 3

Le règlement intérieur entre en vigueur dès l'adoption de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité/par **11** voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions.

Fait à Versonnex (01210), le jeudi 07 mai 2026

Le Secrétaire : JL MOLINARD



Le Président

Pierre MADER



Rendu exécutoire

Le 07/05/2026

Publié le 07/05/2026